

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURG-SAINT-MAURICE - LES ARCS

2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



PLU arrêté le : 12 septembre 2024

PLU approuvé le : 26 juin 2025

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Axe n°1 : Un territoire engage, ambitieux et innovant opérant un virage responsable vers un modèle plus résilient.....	7
Orientation n°1 : Préserver les ressources naturelles.....	7
Objectif 1 : Conforter les continuités écologiques (trames verte, bleue et noire).....	7
Objectif 2 : Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval et renforcer les capacités de rétention de l'eau en haute altitude.....	8
Objectif 3 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées et une gestion des eaux pluviales en travaillant sur une approche plus perméable.....	8
Objectif 4 : Limiter l'artificialisation des sols et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.....	9
Orientation n°2 : Développer la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive.....	11
Objectif 1 : Accélérer la rénovation énergétique et la construction bas carbone.....	11
Objectif 2 : Accélérer un déploiement d'une énergie solaire respectueuse des sites.....	11
Objectif 3 : Pérenniser et optimiser les installations de production d'énergie hydraulique existantes.....	12
Objectif 4 : Valoriser les biodéchets.....	12
Objectif 5 : Assurer un développement des dispositifs de production d'énergies renouvelables dans le respect du paysage et du patrimoine.....	12
Objectif 6 : Prévoir les forêts de demain et développer les filières bois énergie et géothermie.....	12
Orientation n°3 : Développer des projets résilients en protégeant les populations et les écosystèmes des risques naturels et des évolutions climatiques.....	13
Orientation n°4 : Assurer un développement équilibre respectueux du paysage et du patrimoine.....	13
Objectif 1 : Inscrire les projets dans le respect du paysage borain.....	13
Objectif 2 : Garantir l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions.....	14
Objectif 3 : Protéger les patrimoines remarquables.....	14
Axe n°2 : Une ville territoire pour une vie à l'année a bourg-saint-maurice – les arcs.....	15
Orientation n°1 : S'appuyer sur l'équilibre du territoire pour proposer une vie à l'année.....	15
Orientation n°2 : Proposer une offre en logements adaptée aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.....	16
Objectif 1 : Concilier la production de logements avec les besoins du territoire.....	16
Objectif 2 : Accélérer la réhabilitation.....	17
Objectif 3 : Favoriser des logements de qualité.....	17
Orientation n°3 : Renforcer les conditions d'accueil du territoire : équipements, services, formations.....	18
Objectif 1 : Conforter l'offre en équipement public à l'année.....	18
Objectif 2 : Offrir un accès au développement numérique.....	18

Objectif 3 :	Adapter le territoire au vieillissement de la population et aux handicaps	18
Objectif 4 :	Maintenir et attirer les jeunes en leur offrant un avenir en montagne et en les encourageant à contribuer au dynamisme local.....	18
Objectif 5 :	Conforter l'offre de services.....	19
Objectif 6 :	Pérenniser une offre commerciale de proximité.....	19
Orientation n°4 :	améliorer et renforcer le cadre de vie.....	20
Axe n°3 :	Diversifier et consolider l'économie boraine pour répondre aux défis de demain.....	21
Orientation n°1 :	D'une station de ski à un lieu de vie de montagne.....	21
Objectif 1 :	Inscrire Les Arcs dans la diversification des activités touristiques et une transition environnementale	21
Objectif 2 :	Favoriser un nouveau modèle de tourisme et des loisirs à l'échelle du territoire – au-delà du périmètre du domaine de montagne, au profit d'une « montagne à vivre » plus qu'à consommer	21
Objectif 3 :	Maintenir et qualifier l'offre d'hébergements touristique.....	22
Orientation n°2 :	Diversifier l'économie pour Assurer des emplois à l'année.....	22
Objectif 1 :	Faire de Bourg-Saint-Maurice un territoire d'innovation et d'entrepreneuriat....	22
Objectif 2 :	Pérenniser et diversifier l'activité agricole pour rapprocher la production locale avec les besoins de la population	23
Axe n°4 :	Une ville accessible : du piéton au réseau de transports en commun transregional	24
Orientation n°1 :	Conforter, développer et encourager les mobilités douces du territoire.....	24
Objectif 1 :	Apaiser la circulation en favorisant les mobilités actives et conforter la place des modes doux dans les déplacements quotidiens, de loisirs et touristiques	24
Objectif 2 :	Mettre l'urbanisme et l'aménagement du territoire au service de la mobilité décarbonée	24
Objectif 3 :	Favoriser la pratique du vélo au quotidien et en loisir	24
Orientation n°2 :	Limiter la fréquentation automobile du territoire en proposant des mobilités décarbonées et collectives	25
Objectif 1 :	Proposer une offre de mobilité interconnectée et multimodale	25
Objectif 2 :	Améliorer l'offre de mobilité pour les jeunes.....	25
Objectif 3 :	Renforcer et améliorer l'efficacité des transports en commun.....	25
Orientation n°3 :	Apporter des solutions pour la circulation automobile dans une logique de transition et d'évolution des usages	26
Objectif 1 :	Faciliter la transition vers des véhicules plus propres.....	26
Objectif 2 :	Favoriser les nouveaux usages de mobilité.....	26
Objectif 3 :	Optimiser et valoriser l'espace dédié au stationnement.....	26

PRÉAMBULE

Les élus de Bourg Saint Maurice ont fait le choix ambitieux de réviser le PLU afin de :

- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLU actuellement opposable ;
- Bâtir un cadre solide au développement stratégique et prospectif plus soutenable et résilient de la commune pour s'adapter et anticiper les changements climatiques, en accompagnant la transformation de notre modèle, et la mise en œuvre de la transition environnementale ;
- Affirmer le rôle de « pôle urbain et touristique majeur » de Bourg Saint Maurice tout en valorisant la diversité et complémentarité des territoires urbains, ruraux, et montagnards avec une forte identité ;
- Garantir le bien vivre ensemble au quotidien et à l'année, avec **la volonté d'offrir un territoire attractif pour les résidents permanents et l'ambition de vivre dans un territoire dynamique et solidaire.**

S'inscrivant dans une stratégie à une dizaine d'années, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) cherche à mettre en cohérence les orientations stratégiques des différentes politiques publiques initiées par la commune afin de définir les actions à poursuivre d'une manière coordonnée.

Fruit d'un important travail entre les élus, les socioprofessionnels et les citoyens (réunion publique, ateliers participatifs, conseil citoyen...), le PADD doit permettre de répondre aux défis à venir :

- **Un changement climatique qui impose une nécessaire transition environnementale et économique.** Territoire de montagne, dotée d'une station de ski internationalement reconnue, Bourg Saint Maurice / Les Arcs est déjà confrontée à ses évolutions qui questionnent à la fois son modèle économique basée essentiellement sur le ski, mais aussi sa capacité à s'adapter aux évolutions attendues : diminution de l'enneigement naturel, fonte du permafrost, crues torrentielles plus importantes, îlot de chaleur urbain, isolation des bâtiments, développement des énergies propres, protection des espaces naturels remarquables, ressource en eau, etc. Les problématiques résident donc dans la prise en compte de ces enjeux pour un développement soutenable, fondé sur l'adaptation et la sobriété, s'appuyant sur la résilience du territoire et l'adaptation des habitants et des versants au changement climatique, nécessitant des évolutions des modes de vie qu'il conviendra d'accompagner.

Il s'agira également d'anticiper la nécessaire transition du modèle économique, qui devra être plus souple face aux aléas climatiques et plus diversifiée pour proposer des emplois pérennes sur le territoire à l'année. Ainsi, il sera nécessaire de s'appuyer sur les forces du territoire en matière d'agriculture, d'artisanat, d'innovations, mais aussi sur la montagne et son potentiel à l'année. Il faudra concilier l'économie et le développement touristique avec la protection durable de l'environnement ;

- **Unifier le territoire pour une vie à l'année de qualité.** Commune support de plus d'une quarantaine de lieux de vie à l'année, dont une ville centre de son bassin de vie et une station internationale multisites, Bourg Saint Maurice / Les Arcs se doit de proposer un projet de territoire permettant à tout un chacun de pouvoir y vivre tout en travaillant en relation avec les territoires périphériques en particulier Séez. Il s'agit aussi de relever le défi du maintien voire du développement de la population permanente dans un contexte de prix de l'immobilier de plus en plus prohibitif et qui empêche les habitants du territoire de se loger. Il s'agira de faire du logement une clé d'attractivité de la Commune et un levier de la transition énergétique. L'accès aux services publics, à la formation, aux commerces de proximité, pour tout public, dans un cadre de vie préservé et de qualité constitue également des enjeux prioritaires pour le projet de territoire. La diversité de notre territoire, nos villages, notre centre bourg, nos stations sera conservée pour préserver la qualité de vie pour l'ensemble des habitants de notre territoire. Le développement devra également favoriser la cohésion sociale, la solidarité et la culture, tout en réduisant la consommation foncière et en protégeant nos paysages ;

- **Organiser des mobilités revisitées pour assurer une meilleure connectivité et faciliter les déplacements actifs.** Forte de la présence d'une gare TGV, la commune peut s'appuyer sur une connexion internationale et régionale qu'il apparaît nécessaire de consolider et d'optimiser. Sa relative proximité avec des villes d'envergure nationale et régionale (Lyon...) fait de Bourg Saint Maurice un site particulièrement accessible et attractif au cœur des Alpes entre Vanoise et Massif du Mont-Blanc. Il apparaît donc nécessaire de travailler sur la complémentarité des modes de déplacements afin de faciliter les connexions intracommunales (lien avec Les Arcs, lien entre les villages, accès aux sites de randonnées, mobilités douces intra centre-bourg), mais aussi communautaires (lien avec Séez, connexion en fond de vallée de l'Isère en mobilité douce...). Les déplacements alternatifs à la voiture seront organisés et facilités en proposant des aménagements en faveur des modes actifs de déplacement (marche à pied, vélo ...) et favorisant la ville du quart d'heure.

Pour répondre à ces différents défis, le projet de territoire s'organise autour de 4 grands axes faisant l'objet d'orientations, d'objectifs et d'actions :

- **Axe n°1 :** Un territoire engagé, ambitieux et innovant, opérant un virage responsable vers un modèle plus résilient ;
- **Axe n°2 :** Une ville territoire pour une vie à l'année à Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs ;
- **Axe n°3 :** Diversifier et consolider l'économie boraine pour répondre aux défis de demain ;
- **Axe n°4 :** Une ville accessible : du piéton au réseau de transport en commun transrégional.

AXE N°1 : UN TERRITOIRE ENGAGÉ, AMBITIEUX ET INNOVANT OPÉRANT UN VIRAGE RESPONSABLE VERS UN MODÈLE PLUS RÉSILIENT

ORIENTATION N°1 : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF 1 : CONFORTER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE)

- Préserver les connexions existantes et les corridors écologiques entre les hameaux (trame verte) pour assurer un maillage écologique entre les grands ensembles naturels, préserver le paysage agricole et les continuités écologiques.
- Encourager la biodiversité dans les jardins privés en assurant la perméabilité urbaine pour la faune sauvage.
- Garantir l'écoulement des eaux entre les limites séparatives.
- Veiller à l'harmonie des espaces verts et des clôtures afin de garantir un aspect qualitatif entre le domaine public et les espaces privés.
- Préserver et restaurer la trame bleue pour garantir la biodiversité des milieux humides et leur maillage.
- Limiter les aménagements dans les espaces naturels, agricoles et forestiers aux équipements publics indispensables au fonctionnement du territoire, à son autonomie économique et énergétique :
 - ▶ Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers à forts enjeux écologiques ;
 - ▶ Protéger et préserver la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, coupures d'urbanisation, zones humides, haies bocagères, pré verger, etc.) ;
 - ▶ Garantir une trame verte et bleue urbaine de proximité en lien avec les espaces naturels, agricoles et forestiers proches ;
 - ▶ Travailler sur une amélioration de la trame noire en particulier en milieu urbain.
- Préserver et rétablir les trames noires, notamment le long de l'Isère.

OBJECTIF 2 : PROTÉGER ET PARTAGER LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE LOGIQUE AMONT / AVAL ET RENFORCER LES CAPACITÉS DE RÉTENTION DE L'EAU EN HAUTE ALTITUDE

- Préserver la ressource en eau (quantité et qualité) pour garantir sa mise à disposition du plus grand nombre en protégeant notamment les différents captages d'eau potable.
- Organiser le partage de la ressource entre les différents besoins (alimentation en eau potable, agriculture, neige de culture, milieu naturel, etc.).
- Travailler sur une gestion économe de la ressource en eau et de changement des habitudes en limitant notamment les investissements sur les projets gourmands en eau (agriculture et neige de culture).
- Garantir un développement urbain, économique, agricole et touristique en adéquation avec les ressources en eau potable et la défense incendie.
- Étudier une stratégie de rétention d'eau en altitude pour renforcer l'infiltration afin de faire face aux aléas climatiques aussi bien en été qu'en hiver, notamment en domaine skiable pour limiter les risques d'inondations en aval (augmenter la capacité d'infiltration et limiter les artificialisations des sols dues aux parkings, constructions et aménagements de pistes).
- Sauvegarder les cours d'eau et le ruissellement naturel essentiellement pour la faune, la flore et la qualité des paysages.

OBJECTIF 3 : ASSURER UN TRAITEMENT DE QUALITÉ DES EAUX USÉES ET UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN TRAVAILLANT SUR UNE APPROCHE PLUS PERMÉABLE

- Entretien des dispositifs d'assainissement collectif et d'assainissement non collectifs existants.
- Développer la réutilisation des eaux grises.
- Prévoir un développement urbain, économique et touristique en adéquation avec les capacités du territoire.
- Définir des stratégies locales de gestion des eaux pluviales pour les infiltrer sur site lorsque la nature du sol le permet.
- Favoriser l'infiltration naturelle des eaux et ralentir le ruissellement.
- Limiter l'extension des réseaux, de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols qui en découle.
- Imposer l'infiltration naturelle des eaux dans tous les aménagements et constructions futurs.
- Agir en faveur de l'économie d'eau à l'échelle des projets privés et publics (bouton-poussoir, récupération et stockage des eaux de pluie, etc.).

OBJECTIF 4 : LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- Mettre en œuvre une stratégie foncière dans le centre-bourg sur les tènements stratégiques afin de garantir leur mobilisation à l'échelle du PLU et favoriser l'activation de (micro)gisement foncier et l'aboutissement des projets.
- Utiliser prioritairement avant toute consommation d'espaces ou artificialisation des sols :
 - ▶ La réhabilitation des logements vacants de type structurels (bâtiments dégradés et vétustes ne correspondant pas à une vacance fonctionnelle en lien avec le parcours résidentiel) notamment dans le centre-bourg et les villages historiques ;
 - ▶ La densification du tissu urbain insuffisamment bâti (dents creuses, divisions parcellaires, etc.).
- Encadrer les limites de construction dans les villages en lien avec les enjeux environnementaux, agricoles et paysagers, tout en tenant compte des besoins de base en stationnement, en annexes à vocation agricole et vivrière (poulaillers, abris bois, ruchers, serres, etc.) ou de production d'énergie renouvelable.
- Bloquer l'extension de l'urbanisation des stations des Arcs en lien avec les enjeux patrimoniaux, urbains et environnementaux, mais aussi au regard des risques naturels.
- Limiter la consommation d'espaces à 17,5 hectares entre 2022 et 2035 en s'inscrivant dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (contre 24 hectares entre 2011 et 2021) et dans le respect des orientations du SCoT de l'APTV et en n'autorisant que quelques rares extensions de l'urbanisation (environ 1,5 hectare en extension et environ 16 hectares au sein des enveloppes urbaines) :
 - ▶ Secteur du funiculaire en lien avec un projet de restructuration urbaine d'environ 1 hectare ;
 - ▶ Secteur du Reverset sur un projet de logement déjà engagé (0,5 hectare).
- Optimiser les fonciers stratégiques situés dans le centre-bourg de Bourg-Saint-Maurice en prévoyant une programmation ambitieuse en matière de production de logements - notamment à destination d'habitants permanents, et de polarités structurantes et affirmées tout en préservant les vues et la qualité du cadre de vie. Parmi les sites stratégiques, la volonté communale porte notamment sur les secteurs suivants :
 - ▶ Finaliser l'aménagement du site des Alpains dans une logique de mixité des fonctions mêlant habitat, activités économiques et espaces/équipements publics ;
 - ▶ Prévoir une opération de renouvellement urbain sur le site du funiculaire en restructurant un secteur mixte accueillant des équipements publics, et activités commerciales destinées au tourisme, des activités et hébergements touristiques et des logements ;
 - ▶ Aménager l'entrée de ville Ouest au niveau du Reverset ;
 - ▶ Optimiser les fonciers sur le secteur de la gendarmerie (quartier La Chaudanne / La Régence) ;
 - ▶ Finaliser la reconversion du site du Renouveau en poursuivant le développement de la zone artisanale des Colombières et favoriser l'accueil de nouvelles activités

économiques sur le territoire tout en assurant la greffe urbaine et la gestion des nuisances ;

- ▶ Encadrer le développement des tènements dans les espaces urbanisés afin de favoriser une optimisation foncière et une bonne intégration urbaine et paysagère des futures constructions ;
 - ▶ Favoriser/faciliter la constructibilité intelligente de fonciers vierges ou déjà bâtis tout en définissant les conditions et critères de densification et d'embellissement du cadre de vie.
- Travailler sur la réalisation de parkings et d'espaces publics non artificialisés.

ORIENTATION N°2 : DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR DEVENIR UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

OBJECTIF 1 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA CONSTRUCTION BAS CARBONE

- Accompagner la rénovation énergétique des constructions tout en veillant à la préservation du patrimoine.
- Inciter le développement des projets bioclimatiques, à énergie positive et bas carbone.
- Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments (orientation, isolation, énergies renouvelables, récupération des eaux, réutilisation des eaux grises, choix des matériaux, etc.).
- Valoriser l'ensoleillement permettant de bénéficier d'une ressource renouvelable et durable d'approvisionnement en énergie solaire, thermique ou électrique.

OBJECTIF 2 : ACCÉLÉRER UN DÉPLOIEMENT D'UNE ÉNERGIE SOLAIRE RESPECTUEUSE DES SITES

- Favoriser les installations en énergie solaire tant au niveau individuel que collectif.
- Accélérer la construction de centrales photovoltaïques sur les surfaces artificialisées (dont les aires de stationnement), tout en veillant à leurs intégrations paysagères notamment dans les centres de hameaux et les stations des Arcs.
- Doter les équipements publics d'installations photovoltaïques, notamment les services techniques et les équipements sportifs couverts.
- Permettre le développement de centrales photovoltaïques sur les équipements du domaine skiable et les bâtiments disposant de grandes surfaces de toiture (équipements commerciaux, exploitation agricole, etc.).
- Faciliter l'installation d'équipements solaires thermiques pour une production de chaleur et d'eau chaude sanitaire.
- Veiller à l'intégration architecturale et paysagère des installations photovoltaïques sur les constructions afin de conserver le caractère et l'identité de la commune en vue proche et lointaine en protégeant notamment les édifices remarquables.

OBJECTIF 3 : PÉRENNISER ET OPTIMISER LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDRAULIQUE EXISTANTES

- Perpétuer les équipements existants sur les différents cours d'eau dans le respect de la trame bleue et de sa biodiversité.
- Permettre le développement des installations hydroélectriques sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et de neige, de culture qui n'aient pas un impact sur le cycle de l'eau.
- Utiliser les retenues collinaires pour produire une énergie complémentaire et directement exploitable sur les domaines skiables en autoconsommation.

OBJECTIF 4 : VALORISER LES BIODÉCHETS

- Proposer une stratégie de valorisation des déchets agricoles et des végétaux.
- Structurer une filière compost pour les effluents agricoles et les déchets verts en lien avec les politiques intercommunales et agricoles.
- Utiliser les boues de la station d'épuration.

OBJECTIF 5 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

- Encadrer la mise en place des dispositifs de production d'énergies renouvelables sur les sites patrimoniaux en particulier les Arcs 1600, 1800, 1950 et 2000 et centre ancien.
- Trouver un équilibre entre préservation du patrimoine des stations des Arcs et nécessité d'améliorer les performances énergétiques et thermiques des constructions en lien avec les objectifs de la Loi Climat et Résilience.
- Étudier la mise en place de dispositif de production d'énergie renouvelable collective et/ou à l'échelle de la station, qui ne dénaturera pas l'architecture des bâtiments patrimoniaux sur les Arcs 1600 et 1800.

OBJECTIF 6 : PRÉVOIR LES FORÊTS DE DEMAIN ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE ET GÉOTHERMIE

- Exploiter les forêts du territoire en limitant l'enfrichement tout en garantissant une gestion raisonnée et son rôle de stockage du CO2.
- Favoriser la filière bois notamment pour les constructions et la rénovation.
- Développer un réseau de chaleur de biomasse vers le secteur des services techniques, des Alpains, du quartier des Épinettes et du centre-bourg.

ORIENTATION N°3: DÉVELOPPER DES PROJETS RÉSILIENTS EN PROTÉGEANT LES POPULATIONS ET LES ÉCOSYSTÈMES DES RISQUES NATURELS ET DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

- Anticiper autant que possible les phénomènes de changements climatiques pour adapter les projets.
- Travailler sur la polyvalence et la réversibilité des projets, notamment ceux liés à l'aménagement au domaine skiable et au développement touristique 4 saisons.
- Réduire l'exposition des populations aux effets des phénomènes de canicules par l'amélioration du bâti, la végétalisation des espaces publics et le renforcement de la place de l'eau dans les espaces urbains en particulier en s'appuyant sur les canaux existants.
- Anticiper la gestion des eaux pluviales en milieu urbain par une stratégie d'écoulement gravitaire guidé.
- Garantir la protection des biens et des personnes au regard des risques d'inondation en lien avec la gestion des milieux aquatiques, la réduction de l'imperméabilisation et la prévention des inondations (GEMAPI) et les politiques intercommunales.

ORIENTATION N°4: ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE RESPECTUEUX DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

OBJECTIF 1: INSCRIRE LES PROJETS DANS LE RESPECT DU PAYSAGE BORAIN

- Préserver les silhouettes villageoises remarquables des villages, hameaux et édifices remarquables, tout en facilitant la vie des usagers en permettant des créations de stationnements et d'accessibilité aux zones enclavées.
- Prévoir le développement urbain au regard des enjeux paysagers et climatiques (lisières d'urbanisations et sens de développement).
- Mettre en valeur les points de vue remarquables.
- Maintenir les coupures paysagères entre les hameaux et sur le centre bourg.
- Conserver l'identité paysagère de la commune entre villages historiques ruraux mêlant exploitations agricoles, zones urbaines, développements économiques et touristiques.
- Permettre une densification du tissu urbain tout en assurant une cohérence urbaine (notamment au regard des constructions existantes) en fonction des différents secteurs de la commune.
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville.

- Requalifier la traversée urbaine de Bourg-Saint-Maurice en proposant un aménagement des emprises publiques (arborer, paysager et partager l'espace entre les différents usages) pour inviter les usagers de la route à parcourir le centre-bourg.
- Renforcer la politique de stationnement organisant et centralisant l'offre de parking en limitant l'impact visuel de la voiture et en améliorant la signalétique voiture et piétonne depuis ces espaces vers le centre-bourg.

OBJECTIF 2 : GARANTIR L'INSERTION ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Définir des règles d'insertion et de volumétrie garantissant l'intégration des nouvelles constructions. Elles pourront être différenciées en fonction des secteurs de la commune et de la nature des constructions.
- Penser l'architecture avec une écriture contemporaine, s'inspirant et réinventant les formes traditionnelles, tout en tenant compte des nouveaux usages et du cadre de vie et sensibiliser les différents acteurs aux nouveaux modes de constructions.
- Encourager la rénovation du bâti ancien en permettant son adaptation aux besoins modernes tout en préservant les qualités intrinsèques.
- Conserver une cohérence dans l'aspect extérieur des constructions.
- Travailler sur les volumes et l'intégration des bâtiments agricoles.
- Permettre aux équipements d'intérêt collectif et de services publics de se distinguer dans le paysage communal.

OBJECTIF 3 : PROTÉGER LES PATRIMOINES REMARQUABLES

- Prendre en compte et mettre en valeur des typologies de patrimoine bâti et prévoir un règlement adapté.
- Préserver les éléments patrimoniaux remarquables des Arcs 1600, 1800, 1950 et 2000 à travers une identification des édifices à préserver et le maintien des perspectives visuelles vers ceux-ci.
- Prévoir des règles adaptées pour les chalets d'alpage et les habitations traditionnelles et/ou isolées en fonction des différents secteurs de la commune et des particularités de chaque construction.
- Préserver les caractéristiques architecturales traditionnelles de la Tarentaise en lien avec les multiples histoires de Bourg-Saint-Maurice (passé rural, développement touristique iconique ...).
- Sanctuariser les secteurs à forts enjeux écologiques de toute forme d'urbanisation.

AXE N°2 : UNE VILLE TERRITOIRE POUR UNE VIE À L'ANNÉE A BOURG-SAINT-AURICE – LES ARCS

ORIENTATION N°1 : S'APPUYER SUR L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE POUR PROPOSER UNE VIE À L'ANNÉE

- Renforcer le rôle de Bourg Saint Maurice dans l'armature territoriale de La Tarentaise en consolidant ses fonctions de centralité intercommunales et de porte de la Haute-Tarentaise : services, commerces et équipements rayonnant au-delà de son territoire, mais également logements et activités économiques.
- Consolider le centre-bourg en lien avec son offre de transports en commun intercommunale, régionale et internationale.
- Faire des Arcs une destination de montagne en transition :
 - ▶ Affirmant les stations des Arcs 1600 et 1800 comme de réels quartiers à l'année en maintenant/adaptant l'offre de logements, en travaillant sur leur rapprochement avec la vallée par l'amélioration des transports en commun ;
 - ▶ S'appuyant sur l'hybridation du temps de travail et le télétravail pour renforcer ces possibilités en station et ainsi accueillir de nouveaux modes de vie en montagne ;
 - ▶ Pérennisant l'image de stations de haute altitude des Arcs 1950 et Arcs 2000 garantes d'un meilleur enneigement ;
 - ▶ Améliorant la qualité d'accueil des saisonniers à Arcs 1600, 1800 et 2000 et la cohabitation avec les touristes et les habitants à l'année ;
 - ▶ Renforçant les liens entre les stations, le bourg et les villages pour faire une entité à part entière.
- S'appuyer sur les villages supports, structurés par une plus grande densité d'habitants, notamment de Vulmix, Hauteville, Le Châtelard, Des Échines et sur la station des Arcs 1800 pour articuler les offres de services et d'équipements.
- Assurer une qualité de vie et de services pour les différents hameaux des versants de Bourg-Saint-Maurice :
 - ▶ Améliorer la fonctionnalité des hameaux en permettant :
 - » Des conditions de stationnement suffisantes pour l'existant et les futures rénovations ;
 - » Des dessertes routières confortées tout en favorisant le report sur les modes actifs (vélo et marche) et/ou sur les transports en commun ;
 - » Des améliorations et confortements des constructions existantes ;
 - » Des activités économiques compatibles avec l'habitat ;
 - » Des zones maraîchères au service d'une agriculture vivrière pour les habitants des hameaux en lien avec la protection paysagère des hameaux.

- ▶ Structurer les hameaux en :
 - » Valorisant les éléments de patrimoine ;
 - » Aménageant une place de village en limitant la place de la voiture ;
 - » Trouvant une solution collective de stationnement en périphérie ;
 - » Valorisant une mobilité durable ;
 - » Anticipant les effets locaux du changement climatique.
- Organiser le pôle estival des Chapioux en travaillant sur une activité touristique raisonnée garante de la spécificité et du caractère naturel du site.

ORIENTATION N°2 : PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTÉE AUX BESOINS DES HABITANTS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

OBJECTIF 1 : CONCILIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

- Mettre en œuvre une stratégie foncière et d'aménagement basée sur le comblement des espaces libres au sein des espaces urbanisés et la réalisation d'opérations structurantes dans le centre-bourg afin de produire environ 1 000 logements (hors logements pour les travailleurs saisonniers) dont au moins 50% à destination des résidents permanents. L'accueil d'habitants à l'année est un objectif primordial. La volonté de sécuriser une part significative des logements créés est un engagement majeur qui révèle la volonté de faire vivre le territoire à l'année et faciliter l'accueil de nouveaux ménages.

Les sites stratégiques permettent d'accueillir environ 80% du volume de logements et seront encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation :

- ▶ Quartier **des Alpins** ;
 - ▶ **Entrée de ville Sud-Ouest** ;
 - ▶ **Maréchal Leclerc** ;
 - ▶ **Secteur des Grands Prés** ;
 - ▶ **Vulmix** ;
 - ▶ **Le Mûrier** ;
 - ▶ **Chaudanne** ;
 - ▶ **Funiculaire** ;
 - ▶ **Orbassy**.
- Dans le **tissu urbain diffus**, il est envisagé la création d'au moins 200 logements. Une forte rétention est à prévoir dans le tissu urbain diffus (65% sur la décennie passée).
 - Permettre la réhabilitation et le changement de destination.
 - Développer une offre de produits de logements diversifiée, qui s'adresse aux besoins d'une population locale :
 - ▶ Assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire, tant dans la location que dans les perspectives d'achat ;

- ▶ Développer une offre destinée au primo-accédant et favorisant l'installation de jeunes couples et de familles ;
 - ▶ Accompagner le vieillissement de la population en développant une offre à destination des personnes âgées prioritairement à proximité des équipements et de services, favorisant également la rotation de certains grands logements sous occupés ;
 - ▶ Garantir l'accès au logement aux ménages modestes et très modestes ;
 - ▶ Adapter l'offre de logements aux besoins de personnes fragiles, en perte de mobilité ou d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement, favorisant une ville plus inclusive et accessible à tous ;
 - ▶ Expérimenter l'habitat participatif.
- Augmenter la proportion de logements aidés sur la commune notamment dans le centre-bourg afin d'assurer une proximité entre habitat, commerces, emplois, services et équipements et se rapprocher de 25% de logements aidés sur le territoire :
- ▶ Équilibrer la production de logements avec une offre en logements en accession sociale et en locatif social ;
 - ▶ Tester de nouvelles formes d'accession à la propriété garantissant la maîtrise du foncier et limitant la spéculation (bail réel et solidaire).
- Renforcer l'accueil des saisonniers, des jeunes actifs ainsi que des travailleurs permanents, en station et en vallée, en :
- ▶ Facilitant l'accès au logement aux saisonniers en vallée, mais également aux personnes arrivant sur le territoire ;
 - ▶ Proposant une offre de logements saisonniers maîtrisée ;
 - ▶ Proposant une offre de logements neuve et maîtrisée par la collectivité, dans la destination et dans les attributions, à Arcs 1600, Arcs 1800 ainsi qu'à Arcs 2000.

OBJECTIF 2 : ACCÉLÉRER LA RÉHABILITATION

- Encourager et faciliter la réhabilitation du parc de logements.
- Étudier le potentiel de réhabilitation des bâtiments avant de valider des programmes démolition/reconstruction.

OBJECTIF 3 : FAVORISER DES LOGEMENTS DE QUALITÉ

- Favoriser les constructions bioclimatiques et adaptées aux enjeux du changement climatique.
- Développer des logements dans des îlots de fraîcheurs et proches des espaces verts – concilier construction et nature en ville.

ORIENTATION N°3: RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE : ÉQUIPEMENTS, SERVICES, FORMATIONS ...

OBJECTIF 1: CONFORTER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENT PUBLIC À L'ANNÉE

- Renforcer les pôles d'équipements sportifs et de loisirs (stade/piscine, base kayak, etc.) en orientant les aménagements et investissements sportifs en fonction des réels besoins et pratiques actuelles de la population et des visiteurs.
- Consolider les équipements publics existants en prévoyant des travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique, ainsi que d'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- Favoriser la création de tiers lieux, d'espaces de coworking et de coliving.

OBJECTIF 2: OFFRIR UN ACCÈS AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- Développer les services numériques et lutter contre la précarité numérique.
- Favoriser le développement numérique pour favoriser les activités économiques, l'emploi et le télétravail.
- Favoriser le développement des communications numériques dans tous les aménagements, travaux et constructions futurs.

OBJECTIF 3: ADAPTER LE TERRITOIRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AUX HANDICAPS

- Proposer une offre en logement et un accès aux services adaptés au vieillissement de la population à la fois en autonomie ou en dépendance et aux personnes en situation de handicap, contribue à une ville plus inclusive, accessible à toutes et tous.
- Améliorer l'accessibilité à l'ensemble des équipements et espaces publics pour les personnes à mobilités réduites.

OBJECTIF 4: MAINTENIR ET ATTIRER LES JEUNES EN LEUR OFFRANT UN AVENIR EN MONTAGNE ET EN LES ENCOURAGEANT À CONTRIBUER AU DYNAMISME LOCAL

- Développer des stratégies d'attractivité territoriale qui facilitent l'installation des jeunes et tiennent compte de leur cycle de vie : accès aux logements, services, lieux de rencontre, offre culturelle, connexion internet, etc.

- Offrir un potentiel de formation et d'emploi qui incite les jeunes à rester ou à venir sur le territoire, en accompagnant le développement d'un pôle de formation et d'incubation sur les métiers de demain.
- Améliorer la mobilité, défi et obstacle inhérents à l'installation de jeunes, tant pour les déplacements doux que l'offre de transports publics, avec des services plus fréquents et de meilleures connexions avec les grandes lignes.
- Miser sur une montagne durable, responsable et engagée pour répondre aux attentes des jeunes et à leur vision du territoire d'aujourd'hui et de demain.

OBJECTIF 5 : CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES

- Développer les services de la santé à l'année en s'appuyant sur l'armature urbaine.
- Assurer la pérennité de l'hôpital.
- Renforcer l'offre pour la petite enfance : maison des assistantes maternelles, accompagnement à la parentalité.
- Prévoir une modernisation des salles communales.
- Maintenir sur le territoire un équipement artistique social et solidaire dans le but de faciliter l'accès à la culture pour tous notamment via l'installation d'une micro-folie mobile.

OBJECTIF 6 : PÉRENNISER UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

- Pérenniser les commerces de proximité en limitant la création de nouvelles grandes surfaces sur le territoire à la zone commerciale du Mollard par l'optimisation du foncier économique existant.
- Mener une politique immobilière forte de lutte contre la vacance commerciale en centre-bourg notamment la Grande Rue et renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre.
- Conserver la diversité commerciale dans le centre de Bourg-Saint-Maurice en interdisant le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux.
- Développer une offre de commerces alimentaires en lien avec le développement d'une agriculture de proximité.
- Interdire tout développement de nouvelles zones commerciales en dehors du centre-ville, de la traversée de bourg (avenue du Stade et avenue Maréchal Leclerc) et des stations des Arcs.

ORIENTATION N°4 : AMÉLIORER ET RENFORCER LE CADRE DE VIE

- Produire un aménagement plus soutenable et à taille humaine, impulser de nouveaux équilibres dans la fabrique de la ville, en donnant plus de place à la nature, aux espaces publics, aux équipements et à la participation citoyenne.
- Travailler à un meilleur partage entre usagers et à une végétalisation des espaces publics.
- Compléter les aménagements du site des Marais afin d'affirmer la vocation contemplative à destination de la population locale avec des espaces ludiques, sportifs et culturels en lien avec la valorisation du site.
- Structurer un parcours permettant de connecter les places, parcs et espaces publics, et villages proches du centre-ville (Vulmix, Hauteville, Montrigon, Le Châtelard, Le Villaret...) des différents secteurs de la commune.
- Favoriser la création d'espaces publics apaisés dans les différentes stations, villages et hameaux de la commune.

AXE N°3 : DIVERSIFIER ET CONSOLIDER L'ÉCONOMIE BORAINNE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

ORIENTATION N°1: D'UNE STATION DE SKI À UN LIEU DE VIE DE MONTAGNE

OBJECTIF 1: INSCRIRE LES ARCS DANS LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET UNE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Faire des Arcs un domaine de montagne en transition et en améliorant notamment le fonctionnement des remontées mécaniques et en veillant à le rendre résilient aux effets du changement climatique et en l'adaptant au tourisme 4 saisons.
- Consolider l'offre de restaurants d'altitude en lien avec la vocation 4 saisons du domaine.
- S'appuyer sur les richesses liées à l'activité du ski pour s'inscrire dans une démarche de diversification touristique.
- Inscrire le domaine de montagne dans la transition environnementale.
- Organiser le développement touristique de manière à optimiser le fonctionnement de la station 4 saisons (accessibilité, déplacements, parcours client...), favoriser les pratiques outdoor tout en renforçant les liens entre les stations et la vallée.

OBJECTIF 2: FAVORISER UN NOUVEAU MODÈLE DE TOURISME ET DES LOISIRS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE – AU-DELÀ DU PÉRIMÈTRE DU DOMAINE DE MONTAGNE, AU PROFIT D'UNE « MONTAGNE À VIVRE » PLUS QU'À CONSOMMER

- Proposer une offre (sportive, culturelle, contemplative, de loisirs, professionnelle...) à destination de la population locale et concourant au rayonnement touristique de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs.
- Poursuivre la politique d'attractivité, d'accessibilité et de développement touristique liée à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, lieu d'exercice des activités sportives, de santé ou contemplatives.
- Permettre le développement d'un équipement touristique en vallée et à proximité du funiculaire afin d'affirmer la complémentarité entre les différents sites touristiques à la charnière entre les stations et le centre-bourg, répondant tout à la fois aux besoins des populations locales et aux besoins touristiques dans un objectif de soutien de l'activité et la promotion de notre destination en particulier à destination de groupes en intersaison (stages, formations d'équipes sportives, classes vertes, séminaires...).

- Améliorer les conditions d'accès en transports en commun (en période de haute affluence) et l'offre de stationnement aux sites touristiques notamment pour les sites de randonnées.
- Valoriser les départs de randonnées et les sites remarquables avec par exemple des espaces d'information, des petits équipements publics, des espaces naturels de restauration (tables de pique-nique ...).
- Conforter le réseau de sentiers et de randonnée pour assurer la découverte du territoire.

OBJECTIF 3 : MAINTENIR ET QUALIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUE

- Interdire le changement de destination des hébergements hôteliers et touristiques (hôtels, résidences de tourisme, résidences hôtelières, villages et résidences de vacances) pour maintenir les lits chauds.
- Stopper l'urbanisation excessive des stations. Les projets d'équipements publics et des logements saisonniers seront travaillés de manière à limiter l'impact sur la consommation foncière.
- Assurer une capacité d'accueil touristique « qualitative » et performante notamment à travers le confortement de l'offre hôtelière et améliorer le parcours client.
- Consolider l'offre de lits touristiques marchands en vallée à l'année, en lien avec l'enjeu de diversification du territoire et notamment à destination de jeunes publics – clientèles et habitants de demain.
- Agir pour la modernisation des stations et du parc de lits : rénovation énergétique, ravalement des façades, valorisation des espaces publics et gestion eaux pluviales, etc.
-

ORIENTATION N°2 : DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE POUR ASSURER DES EMPLOIS À L'ANNÉE

OBJECTIF 1 : FAIRE DE BOURG-SAINT-MAURICE UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'ENTREPREURIAT

- Favoriser les conditions d'installation des activités économiques pour conforter une activité à l'année, se dépolier durablement du tourisme et s'inscrire pleinement dans une politique de maintien et d'accueil d'habitants permanents.
- Maintenir et conforter l'organisation des activités économiques présentes sur la commune :
 - ▶ Conserver les activités économiques le long de l'Avenue du stade tout en permettant la mutation de certains secteurs stratégiques ;
 - ▶ Finaliser l'aménagement de la zone artisanale aux Colombières en permettant le comblement des terrains vierges et en optimisant les surfaces existantes ;

- ▶ Structurer et développer la diversification en lien avec le développement de l'économie digitale, de la transition et des nouveaux métiers de la montagne à imaginer ;
- ▶ Encourager la création d'incubateurs ou de pépinières d'entreprises pour accompagner l'entrepreneuriat et les initiatives.
- Mutualiser et optimiser les fonciers économiques présents sur les différents sites de la commune (zone d'activités des Colombières, site des Alpains, zone des services techniques, etc.).
- Mobiliser le site du Renouveau pour poursuivre le développement économique à l'échelle supracommunale de la Tarentaise.
- Développer une économie autour du médical (sportif, personnes âgées, etc.).

OBJECTIF 2 : PÉRENNISER ET DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE POUR RAPPROCHER LA PRODUCTION LOCALE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION

- Conserver le visage de Bourg-Saint-Maurice, commune rurale et touristique en permettant le maintien des activités agricoles existantes dans le centre-bourg et les différents hameaux de la commune.
- Maintenir les poches agricoles en centre bourg en réfléchissant à une agriculture urbaine (site de Rochefort).
- Maintenir les terres agricoles et les alpages en limitant la consommation d'espace et l'artificialisation des surfaces agricoles à d'autres fins que celles agricoles (habitat, économie, équipements, tourisme, etc.).
- Garantir une proximité entre production agricole et consommation des denrées avec la possibilité de réaliser des locaux de transformation et des espaces de vente directe.
- Permettre et favoriser la réhabilitation des bâtiments agricoles, la mise aux normes, notamment au regard des enjeux énergétiques.
- Prévoir l'installation de nouveaux bâtiments agricoles pour conforter la dynamique communale.
- Maintenir les terres agricoles de qualité et notamment les grands tènements, les surfaces situées à proximité des bâtiments agricoles, les surfaces irriguées, les terres peu pentues, etc.
- Maintenir l'autonomie fourragère nécessaire pour l'AOP Beaufort.
- Veiller au maintien des accès aux terres agricoles.
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles.
- Accentuer les synergies entre le tourisme et l'agriculture.
- Accompagner les agriculteurs de montagne dans l'évolution de leur métier.
- Remettre en état les réseaux d'irrigation, y compris ancien, pour l'arrosage agricole et l'abreuvement du bétail sur les versants.

AXE N°4 : UNE VILLE ACCESSIBLE : DU PIÉTON AU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN TRANSREGIONAL

ORIENTATION N°1: CONFORTER, DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1: APAISER LA CIRCULATION EN FAVORISANT LES MOBILITÉS ACTIVES ET CONFORTER LA PLACE DES MODES DOUX DANS LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS, DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

- Sécuriser et mettre aux normes les parcours piétons : largeur de trottoirs, traversée piétonne et carrefour dangereux.
- Définir une stratégie d'apaisement des circulations dans le centre-bourg : politique de piétonnisation et de circulation partagée.

OBJECTIF 2: METTRE L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

- Améliorer et renforcer les liaisons douces entre les différents quartiers de Bourg-Saint-Maurice.
- Prioriser les modes doux dans les opérations de renouvellement urbain et les nouveaux programmes.

OBJECTIF 3: FAVORISER LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN ET EN LOISIR

- Favoriser des aménagements cyclables dédiés, hors circulations motorisées.
- Se doter d'un plan vélo avec les installations nécessaires (parkings, bornes de recharge, vélos électriques, etc.).
- Pérenniser la voie verte de fond de vallée en travaillant sa connexion avec les territoires voisins et la mettre en relation avec le réseau cyclable de la commune.

ORIENTATION N°2: LIMITER LA FRÉQUENTATION AUTOMOBILE DU TERRITOIRE EN PROPOSANT DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET COLLECTIVES

OBJECTIF 1: PROPOSER UNE OFFRE DE MOBILITÉ INTERCONNECTÉE ET MULTIMODALE

- Proposer une offre de mobilité alternative à la voiture qui soit pertinente, performante et surtout complémentaire à l'attractivité que constitue une arrivée en TGV.
- Inclure la multimodalité dans les projets d'aménagement futurs.
- Structurer un pôle d'échanges multimodal à l'interface entre les gares SNCF et routière, le départ du funiculaire et le centre-bourg de Bourg-Saint-Maurice.
- Améliorer les liens entre les stations et la vallée : politique d'accompagnement en lien avec le funiculaire, les navettes, etc.
- Ne pas obérer la possibilité de réaliser une liaison par câble entre Bourg-Saint-Maurice – Séz et la Rosière ainsi qu'entre Bourg Saint Maurice et Arc 1600 puis Arc 1800.

OBJECTIF 2: AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ POUR LES JEUNES

- Perpétuer l'offre de transports scolaires limitant ainsi les déplacements internes à Bourg-Saint-Maurice et imaginer des alternatives aux transports collectifs carbonés.

OBJECTIF 3: RENFORCER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

- Améliorer la desserte en transports en commun vers les villages en particulier de Vulmix et de Hauteville.
- Renforcer l'intermodalité et la connexion interstation.

ORIENTATION N°3 : APPORTER DES SOLUTIONS POUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE DANS UNE LOGIQUE DE TRANSITION ET D'ÉVOLUTION DES USAGES

OBJECTIF 1 : FACILITER LA TRANSITION VERS DES VÉHICULES PLUS PROPRES

- Développer les bornes de recharge pour les véhicules hybrides et électriques en offrant un maillage territorial couvrant à la fois la vallée, les hameaux et les stations.
- Favoriser la réalisation de bornes de recharge pour les véhicules hybrides et électriques dans les constructions neuves.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES NOUVEAUX USAGES DE MOBILITÉ

- Favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage.
- Définir une politique de stationnement pour les projets privés et le stationnement public en proposant une mutualisation des usages en lien avec les réseaux de mobilités alternatives.
- Poursuivre le développement des mobilités alternatives vers les hameaux : vélos à assistance électrique, transports à la demande, covoiturage, navette, etc.

OBJECTIF 3 : OPTIMISER ET VALORISER L'ESPACE DÉDIÉ AU STATIONNEMENT

- S'assurer de la suffisance du stationnement motorisé pour les nouvelles constructions afin de limiter les besoins de stationnements publics.
- Participer à l'intégration paysagère des parkings et favoriser l'utilisation d'un revêtement perméable.
- Encadrer et organiser l'accueil des camions et des camping-cars (mode de vie nomade) et des gens du voyage sur le territoire.
- Organiser et structurer l'offre de stationnement public notamment autour de la gare et du funiculaire.
- Aménager des parkings relais en particulier autour de la gare et des nœuds de circulations.




















Diminuer la place de la voiture dans l'espace public et centraliser l'offre sur des espaces structurés et accessibles.

PLAN LOCAL D'URBANISME - BOURG-SAINT-AURICE


PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Carte de synthèse - Légende




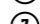





AXE N° 1 : UN TERRITOIRE ENGAGÉ, AMBITIEUX ET INNOVANT OPÉRANT UN VIRAGE RESPONSABLE VERS UN MODÈLE PLUS RÉILIENT


-  Préserver les connexions existantes et les corridors écologiques entre les hameaux
-  Préserver et restaurer la trame bleue pour garantir la biodiversité des milieux humides et leur maillage
-  Préserver et rétablir les trames noires notamment le long de l'Isère
-  Limiter la consommation d'espaces dans le respect des orientations du SCoT de l'APTIV et en n'autorisant que quelques rares extensions de l'urbanisation :
 - ▶ Secteur du funiculaire en lien avec un projet de restructuration urbaine d'environ 1 ha
 - ▶ Secteur du Reverset sur un projet de logement déjà engagé (0.5 ha)
- Optimiser les fonciers stratégiques situés dans le centre-bourg de Bourg-Saint-Maurice en prévoyant une programmation ambitieuse en matière de production de logements :
 -  ▶ Finaliser l'aménagement du site des Alpains dans une logique de mixité des fonctions
 -  ▶ Prévoir une opération de renouvellement urbain sur le site de la gare, du parking Arc en Ciel et du funiculaire
 -  ▶ Aménager l'entrée de ville Ouest au niveau du Reverset et optimiser le foncier à proximité de la gendarmerie
 -  ▶ Finaliser la reconversion du site du Renouveau
-  Utiliser prioritairement avant toute consommation d'espaces ou artificialisation des sols : la réhabilitation des logements vacants de type structurels et la densification du tissu urbain insuffisamment bâti et des dents creuses
-  Protéger et restaurer les réservoirs de biodiversité
-  Protéger et restaurer les zones humides
-  Garantir une trame verte urbaine de proximité en lien avec les espaces naturels, agricoles et forestiers proches
-  Préserver et adapter les forêts au changement climatique en diversifiant les essences en complément de la régénération naturelle
-  Préserver les silhouettes villageoises remarquables des villages, hameaux et édifices remarquables
-  Mettre en valeur les points de vue remarquables
-  Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville
-  Organiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement public
-  Préserver les éléments patrimoniaux remarquables des Arcs
-  Préserver les hameaux patrimoniaux

AXE N° 2 : UNE VILLE TERRITOIRE POUR UNE VIE À L'ANNÉE À BOURG-SAINT-AURICE - LES ARCS

 Organiser le pôle estival des Chapieux en travaillant sur une activité touristique raisonnée garante de la spécificité et du caractère naturel du site


Mettre en œuvre une stratégie foncière et d'aménagement basée sur le comblement des espaces libres au sein des espaces urbanisés et la réalisation d'opérations structurantes dans le centre-bourg afin de produire environ 1000 logements dont au moins 50% à destination des résidents permanents.

- | | |
|--|---|
|  Entrée de ville Sud-Ouest / Reverset |  Funiculaire |
|  Les Alpains |  Chaudanne |
|  Le Murier |  Vulmix |
|  Maréchal Leclerc |  Les Grands Prés |
| |  Orbassy |

 Encadrer les sites stratégiques par des orientations d'aménagement et de programmation

 Encourager l'offre diversifiée de logements saisonniers sur la base arrière des Arcs


 Renforcer les pôles sportifs (piscine / stade, base kayak, etc.) et de loisirs


 Assurer la pérennité de l'hôpital

 S'appuyer sur les villages supports, notamment de Vulmix, Hauteville, Le Châtelard, Des Echines et sur la station des Arcs 1800 pour articuler les offres de services et d'équipements

 Optimiser et dynamiser l'utilisation et l'usage de la zone commerciale

 Conserver et dynamiser la diversité commerciale dans le centre de Bourg-Saint-Maurice, notamment en interdisant le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux


 Compléter les aménagements du site des Marais afin d'affirmer la vocation contemplative et naturelle

 Mettre en valeur les forts, notamment de Vulmix

AXE N° 3 : DIVERSIFIER ET CONSOLIDER L'ÉCONOMIE DE BORAINNE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

 Faire des Arcs un domaine de montagne en améliorant notamment le fonctionnement des remontées mécaniques pour une offre diversifiée et élargie

 Inscrire le domaine de montagne dans la transition environnementale


 Organiser le développement touristique de manière à optimiser le fonctionnement de la station 4 saisons


 Conforter le réseau de randonnée pour assurer la découverte du territoire

 Maintenir et qualifier l'offre d'hébergements touristique

Maintenir et conforter l'organisation des activités économiques présentes sur la commune :


 Finaliser l'aménagement de la zone artisanale aux Colombières

 Conforter la zone commerciale

 Maintenir les commerces de gros


 Finaliser l'aménagement de la zone artisanale aux Colombières


 Mobiliser le site du Renouveau pour poursuivre le développement économique à l'échelle supra communale de la Tarentaise


 Maintenir les poches agricoles en centre bourg, les terres agricoles et les alpages en limitant la consommation d'espace et l'artificialisation des surfaces agricoles


AXE N° 4 : UNE VILLE ACCESSIBLE : DU PIÉTON AU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN TRANSRÉGIONAL


 Mettre en œuvre une voie verte de fond de vallée en travaillant sa connexion avec les territoires voisins


 Structurer un pôle d'échanges multimodal à l'interface entre les gares SNCF et routière, le départ du funiculaire et le centre-bourg

 Ne pas obérer les liens entre les stations et la vallée : les navettes...

 Ne pas obérer la possibilité de réaliser une liaison par câble entre Bourg-Saint-Maurice - Séez et la Rosière

 Agir pour le maintien et le renforcement des liaisons ferroviaires

 Aménager des parkings relais en particulier autour de la gare et des parkings de covoiturage

 Conforter la place des modes doux dans les déplacements quotidiens, de loisirs et touristiques


Éléments de contexte

 Bâtiment


 Réseau routier

 Remontée mécanique

 Gare

 Refuge

 Sommet

 Bâtiment d'élevage

 Camping

 Patrimoine bâti

 Eglise / Chapelle

 Camping

 Aire d'atterrissage des parapentes

 Base de kayak

PLAN LOCAL D'URBANISME - BOURG-SAINT-MAURICE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Carte de synthèse - Plan général



